

9 janvier 2019

Proposition du Conseil administratif du 9 janvier 2019, sur demande du département municipal des constructions et de l'aménagement, en vue de l'approbation du projet de résolution d'initiative communale visant à introduire trois nouvelles fiches thématiques au plan directeur communal Genève 2020.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Suite à l'approbation du plan directeur cantonal 2030 (PDCn 2030), approuvé par le Conseil fédéral le 29 avril 2015, les communes genevoises ont été astreintes à vérifier, dans un délai de trois ans, la conformité de leur plan directeur communal (PDCom), en vertu de l'article 10, alinéa 9 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT – L 130).

Un rapport de conformité a été établi à cet effet et transmis au Département du territoire (DT – anciennement Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie DALE), le 4 octobre 2017.

En date du 8 novembre 2017, le conseiller d'Etat en charge du DT, M. Antonio Hodgers, a confirmé que le PDCom de la Ville de Genève répond à l'exigence de conformité au PDCn 2030 et qu'il ne nécessite pas de nouvelle mise à jour.

Parallèlement, la Ville avait également soumis au DT, pour examen, de nouvelles fiches relatives à des planifications thématiques qu'elle avait jugé opportun d'annexer au PDCom, à savoir la planification des équipements sportifs, la végétalisation en ville (plan stratégique de végétalisation) ainsi que la planification scolaire et des équipements pour la petite enfance. Selon les préconisations du Canton et de manière à les intégrer pleinement au PDCom, les fiches ont fait l'objet d'une enquête publique, conformément à l'article 10 (alinéas 5, 6 et 7) de la LaLAT.

Suivant ces mêmes dispositions fixées par la LaLAT, ces trois nouvelles fiches de planification vous sont soumises pour approbation afin qu'elles puissent ensuite être proposées à l'adoption du Conseil d'Etat, sans attendre la révision du plan directeur, prévue à partir de 2020.

Planification des équipements sportifs

Cette fiche a été élaborée sur la base du plan directeur des équipements sportifs, établi conjointement par les départements municipaux de la culture et des sports et des constructions et de l'aménagement. Elle est conforme à la fiche A13 «Coordonner la planification des équipements sportifs et de loisirs» du PDCn

2030. Elle fixe les objectifs poursuivis à l’horizon 2030, à savoir répondre aux besoins prépondérants de la population en matière d’équipements sportifs. Etant donné que l’offre d’équipements actuelle parvient à saturation, la fiche prévoit un éventail de mesures qui vont de l’optimisation de certains équipements à la construction de nouvelles infrastructures. Plusieurs projets à court, moyen et long terme ont été identifiés.

Végétalisation de la Ville (Plan stratégique de végétalisation)

Cette fiche a été élaborée à partir de l’étude du plan stratégique de végétalisation menée par le département de l’environnement urbain et de la sécurité. Elle est conforme à la fiche A11, «Développer le réseau des espaces verts et publics», du PDCn 2030. Elle fixe les objectifs poursuivis à l’horizon 2030, à savoir accompagner la construction de nouveaux logements par une politique de végétalisation des espaces publics et privés, des toitures et des murs. L’objectif fixé est de végétaliser davantage, notamment hors des parcs et jardins publics existants. Les projets d’urbanisation et d’aménagement en cours ou à venir sont autant d’opportunités de mettre en œuvre cet objectif.

Planification scolaire et équipements de la petite enfance

Il s’agit de l’un des plus anciens processus de planification effectués en Ville de Genève, mené par les services des écoles, de la petite enfance et d’urbanisme. A noter que ce dernier s’occupe également de la prévision des effectifs de 16 autres communes du canton. Au fil du temps, des thématiques telles que la planification des restaurants scolaires, des locaux parascolaires et des rénovations se sont ajoutées. Ces planifications sont le fruit d’une collaboration étroite entre le département des constructions et de l’aménagement et le département de la cohésion sociale et de la solidarité. Elles ont toutes pour but d’accompagner la croissance de la population et le développement du logement par la mise en place d’équipements permettant de répondre aux exigences légales en ce qui concerne les écoles et aux objectifs ambitieux fixés par la Ville dans le PDcom 2020 en matière de garde d’enfants en dehors des horaires scolaires pour ce qui concerne les autres équipements qui complètent les dispositifs scolaires.

Les objectifs définis pour ces trois politiques publiques seront, une fois les fiches adoptées, inclus dans le monitoring, outil de suivi du PDCom.

Conclusion

Ces trois nouvelles fiches, qui vous sont soumises pour approbation aujourd’hui, viennent compléter la planification communale actuelle sur les thèmes des

équipements sportifs et scolaires ainsi que sur celui de la végétalisation de la Ville, éléments indispensables pour accompagner la croissance démographique et la construction de logements en ville.

Leur mise au point a été conduite en pleine concertation entre les services municipaux et cantonaux concernés.

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de résolution suivant:

PROJET DE RÉOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'article 30A, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6.05);

vu l'article 10, alinéas 5, 6 et 7 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT – L 1 30);

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Approuve l'introduction de trois nouvelles fiches dans le plan directeur communal, à savoir:

- la fiche A8c Stratégie de végétalisation;
- la fiche A15 Equipements sportifs;
- la fiche A16 Ecole et petite enfance.

Annexes:

- trois fiches thématiques
- courrier du 17 septembre 2018 de M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat

Equipements sportifs

Nouvelle fiche

A15

Contexte

Au cœur d'une agglomération très attractive, la Ville de Genève bénéficie d'une forte croissance démographique, très largement supérieure à la moyenne européenne. Renommée pour sa qualité de vie et son dynamisme économique, Genève dispose d'une offre d'équipements sportifs riche et variée, utilisée par l'ensemble des habitants de l'agglomération.

Cependant, cette offre sportive est aujourd'hui :

- vieillissante
- saturée à certaines heures en raison de l'augmentation du nombre de pratiquants
- inadaptée à des disciplines sportives en constante évolution
- ne répond pas aux besoins actuels (piscines notamment)

Objectifs

- Rénover les équipements sportifs les plus dégradés
- Augmenter l'offre d'équipements sportifs pour répondre aux besoins actuels et futurs
- Adapter les équipements sportifs et l'espace public aux nouvelles pratiques
- Collaborer au développement des équipements sportifs du Grand Genève

Le Plan directeur des équipements sportifs, validé le 24 mai 2017 par le Conseil administratif, justifie et détaille ces objectifs. Leur avancement est mesuré dans le cadre du monitoring du PDcom.

Moyens

Un programme d'investissements important devra être mis en œuvre et échelonné dans le temps (cf. plan d'actions). Toutefois certaines opérations de moindre importance et de plus court terme pourront être financées sur le budget du service des sports ou sur celui de l'entretien des bâtiments.

Acteurs

Le service des sports est l'acteur principal qui porte la plupart des actions. Le service des écoles (en charge des salles de gymnastique scolaires) est porteur, lui aussi, de certaines actions. Leur coordination doit être étroite. Le Canton, en charge des salles des cycles et des collèges est également un acteur important tout comme les communes urbaines limitrophes. La direction du patrimoine bâti, le service d'urbanisme, le service de l'aménagement, du génie-civil et de la mobilité viennent en appui.

Liens

Cette planification est étroitement liée à celle des logements et à la planification scolaire. Elle est également associée aux planifications des autres communes urbaines. Fiche A13 du Plan directeur cantonal Genève 2030.

Equipements sportifs

Plan d'actions

Principales actions Ville de Genève

Piscines couvertes

Piscine des Pâquis (court terme 2018-2021)

Rénover le bassin

Bassin de l'école Liotard (court terme 2018-2021)

Rénover le bassin

Bassin olympique des Vernets (moyen terme 2022-2025)

Rénover le bassin

Gare des Eaux-Vives (moyen terme 2022-2025)

Construction d'un bassin couvert de 25 mètres

Salles de sport

Ecoquartier Jonction (court terme 2018-2021)

Construction d'une salle polyvalente

Ecole Liotard (moyen terme 2022-2025)

Rénovation de la salle de gym

Gare des Eaux-Vives (moyen terme 2022-2025)

Construction d'une salle multisports

Vernier 115 (moyen terme 2022-2025)

Construction de salles de tennis de table et de courts de squash

Ecole des Vernets (moyen terme 2022-2025)

Construction d'une salle de gym

Bout-du-Monde (moyen terme 2022-2025)

Démolition et reconstruction d'un centre sportif

Terrains de jeux extérieurs

Bois-des-Frères (court terme 2018-2021)

Démolition et reconstruction de 6 courts de tennis avec construction d'une halle sur 3 courts

Stade de Frontenex (moyen terme 2022-2025)

rénovation des vestiaires

Patinoires

Réaménagement de la **patinoire des Vernets** en lien avec la construction d'une nouvelle patinoire d'intérêt cantonal au **Trèfle-Blanc (court terme 2018-2021)**

Sport urbain

Richemont et Bout-du-Monde

Rénovation et transformation des lieux de streetworkout

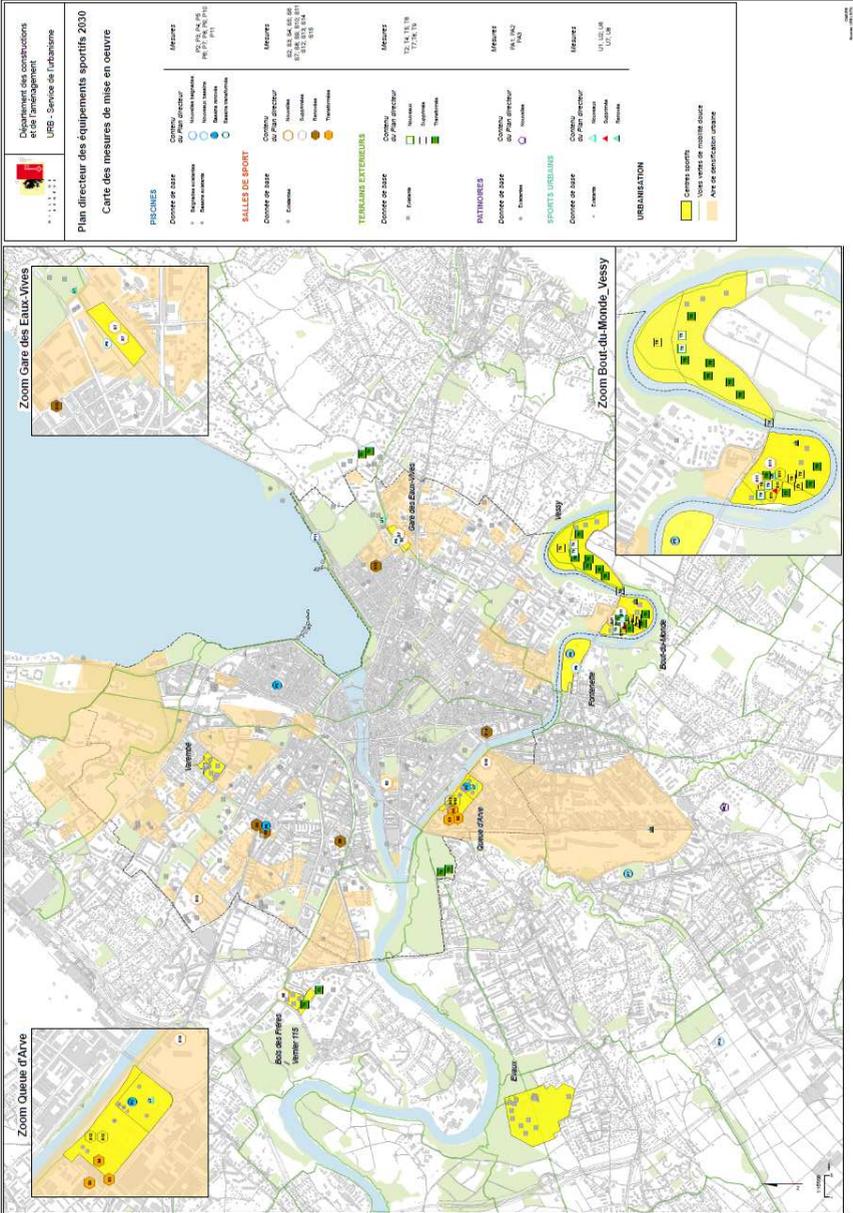
Développement de miniskates dans les quartiers

Recherche d'un lieu pour un skate-parc couvert

Aménagement de la place des Vernets

A15

Equipements sportifs



Stratégie de végétalisation

Nouvelle fiche

A8c

Stratégie de végétalisation

Contexte

Renommée pour sa qualité de vie, Genève dispose d'une offre d'espaces verts et d'un patrimoine arboré importants, appréciés par l'ensemble des habitants du Canton. Cette offre présente toutefois des discontinuités et est inégalement répartie dans les quartiers. De plus, la suppression de certains espaces végétalisés privés (jardins de villas) dans le cadre de la politique de densification de la zone de développement rend nécessaire et possible la création de plusieurs espaces verts collectifs.

La végétalisation de l'espace urbain est un enjeu majeur de toute ville durable. Elle augmente la qualité de vie en ville et offre une réponse au réchauffement climatique en termes de bien-être pour les habitants.

Objectifs

Végétaliser la ville, tout en préservant les parcs et jardins publics existants.

Accompagner la densification urbaine par des projets de végétalisation :

- créer 2 hectares supplémentaires d'espaces végétalisés,
- rendre accessible et renforcer 25 hectares d'espaces végétalisés existants en zone de développement,
- créer des toitures végétalisés
- prévoir des surfaces de plantation dans les projets de densification.

Renforcer le maillage vert et la mise en réseau des espaces existants :

- transformer des rues de quartier en rues végétales c'est-à-dire plantées sur le domaine public mais aussi privé (balcons, murs...);
- planter 3600 nouveaux arbres ;
- préserver les arbres du stationnement en surface ;
- rénover et renforcer les parcs, squares et jardins existants.

Développer la nature en ville :

- végétaliser des espaces résiduels ;
- végétaliser les toitures des bâtiments, propriétés de la Ville ;
- végétaliser des murs sur les bâtiments, propriétés de la Ville ;

Moyens

La mise en œuvre de la planification directrice des espaces végétalisés se fonde sur des projets institutionnels menés par les services de la Ville et en concertation avec la population. Certains financements à court terme sont d'ores et déjà assurés par les crédits d'investissements votés ou par les budgets de fonctionnement. Toutefois certains projets à moyen et long termes nécessitent le vote de nouveaux crédits d'investissements. Les acteurs privés sont également mis à contribution notamment à travers la réalisation d'espaces verts dans les plans localisés de quartier.

Acteurs

Le service des espaces verts est l'acteur principal qui porte la plupart des actions dans les domaines concernés de la création d'espaces à l'entretien. Les services du Département des constructions et de l'aménagement sont responsables de la requalification ou la création des espaces publics. Une coordination doit également être poursuivie et renforcée avec la Direction générale de l'agriculture et de la nature du Canton et la Direction générale des transports.

Liens

Plan directeur cantonal Genève 2030 :

Fiche A10 – « Développer et valoriser les espaces publics d'importance cantonale » ;

Fiche A11 – « Développer le réseau des espaces verts publics » ;

Fiche A14 – « Promouvoir de nouvelles formes de jardins familiaux et encourager la création de plantages » ;

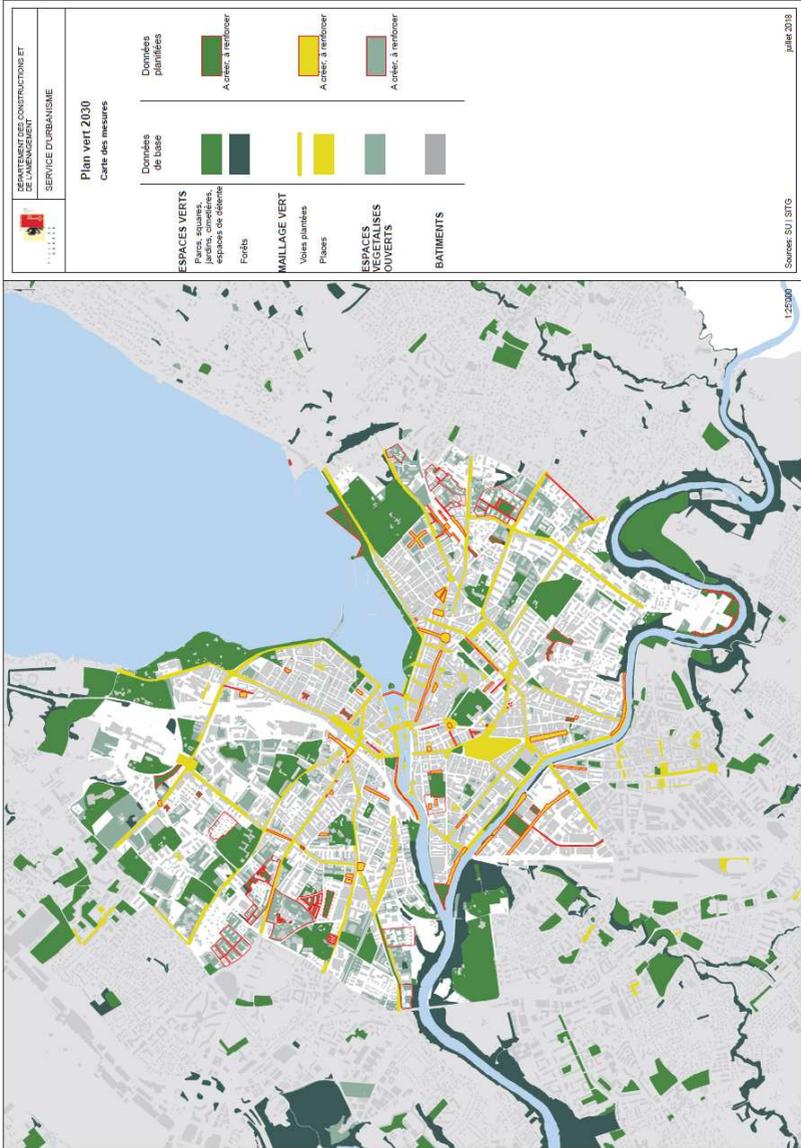
Fiche C06 – « Préserver et reconstituer les continuités biologiques ».

Plan d'actions

La planification directrice des espaces végétalisés comprend des mesures détaillées dans le Plan stratégique de végétalisation 2030 qui devrait être approuvé par le Conseil administratif de la Ville fin 2018 (cf. carte ci-dessous)

A8c

Stratégie de végétalisation



Ecoles et petite enfance

Nouvelle fiche

A16

Ecoles et petite enfance

Contexte

La Ville de Genève bénéficie d'une forte croissance démographique, très largement supérieure à la moyenne européenne. Renommée pour sa qualité de vie et son dynamisme économique, elle dispose d'une offre d'écoles primaires et d'équipements pour la petite enfance importante et réglementée pour ce qui est des écoles primaires.

Cependant, cette offre est aujourd'hui :

- vétuste pour certaines écoles primaires
- insuffisante pour répondre aux besoins scolaires futurs en 2030
- insuffisante pour les crèches
- saturée pour les restaurants scolaires (cuisines de production, offices de remise en température des repas, réfectoires) en raison de l'augmentation significative des effectifs du parascolaire ces dernières années (en moyenne 5% par an).

Objectifs

- Rénover les écoles primaires les plus vétustes
- Construire de nouvelles écoles dans les périmètres de densification
- Accueillir 70% des enfants scolarisés dans les cuisines scolaires d'ici 2026
- Constituer des réserves foncières
- Construire des crèches pour répondre aux besoins futurs

Un plan d'actions est associé à ces objectifs.

L'avancement des objectifs est mesuré dans le cadre du monitoring du PDcom et les objectifs sont précisés, annuellement, dans le cadre du processus de planification scolaire piloté par le service d'urbanisme.

Moyens

La mise en œuvre du plan d'actions se fonde sur un programme d'investissements importants tant pour les rénovations que pour les aménagements ou nouvelles constructions. D'où l'importance de planifier ces réalisations et de les échelonner dans le temps afin de mieux répartir l'investissement.

Acteurs

Les services des écoles et de la petite enfance sont les acteurs principaux qui portent la plupart des actions. La direction du patrimoine bâti est associée à ces actions en tant que service constructeur tant du point de vue des rénovations que des nouvelles constructions et le service de l'urbanisme pour ce qui est de la planification.

Liens

Cette planification est étroitement liée à celle des logements.

Planification scolaire (service d'urbanisme)

Fiches A12 du Plan directeur cantonal Genève 2030.

Plan d'actions

[Les rénovations d'écoles](#)

Ecole des Pâquis (2017-2020) :

Le chantier vient de débiter pour une durée de 3 ans.

Ecole des Plantaporrêts (court terme 2018-2021) :

Rénovation et agrandissement de + 4 classes et réalisation d'une cuisine de production. La demande d'autorisation sera déposée en même temps que la demande de crédit de réalisation.

Ecole de Liotard (court terme 2018-2021) : Rénovation et agrandissement à l'étude. Cette école construite en 1975, figure dans la liste des écoles à rénover en priorité. La PR pour une demande de crédit d'étude sera déposée en 2017.

Ecole des Charmilles (moyen terme 2022-2025) : Cette école construite en 1965 figure dans la liste des écoles à rénover en priorité.

[Les projets d'écoles](#)

Projet Ecole des Vernets (PAV) (court terme 2018-2021) : Ce nouveau groupe scolaire devra être mis en fonction au moment de l'emménagement des habitants des 1500 nouveaux logements prévus dont la livraison est annoncée dès 2023. La demande de crédit d'étude pour la construction d'une école sera déposée début 2018.

Projet Ecole du Mervelet (moyen terme 2022-2025) : A coordonner avec le développement du quartier.

Projet Ecole de la Petite-Boissière (moyen terme 2022-2025) : A coordonner avec le développement du quartier.

Projet Ecole Vieusseux/Bourgogne (long terme 2030) : Le plan localisé de quartier adopté le 2 septembre 2015 prévoit la réservation d'un espace destiné à répondre aux besoins scolaires futurs évalués à un demi-groupe scolaire.

Projet Ecole Acacias 1 (PAV) (long terme 2030) : Un deuxième périmètre scolaire sera réservé au PAV dans le secteur voisin des Vernets dans le périmètre du PLQ 30052 en cours d'élaboration. Bien que son adoption soit prévue en 2018, l'échéance de réalisation des logements est encore incertaine et devra faire l'objet d'un suivi attentif compte tenu des complexités foncières du périmètre.

Les périmètres d'utilité publique Trait d'union et Moulins-Reichlen constituent des réserves foncières destinées à répondre aux besoins au-delà de 2030.

[Autres actions envisagées](#)

Restaurant scolaire Geisendorf (court terme 2018-2021 PR N°1159 A)

Création d'un restaurant scolaire en remplacement d'un restaurant existant. Le projet de réaliser des locaux en lieu et place de la villa de la rue Lamartine, permettra de disposer de surfaces pour le restaurant scolaire, les activités parascolaires ainsi que des activités de sociétés ou en lien avec la

jeunesse. Le crédit de réalisation a été accepté et les travaux ont débuté en 2017.

Construction d'un équipement public à l'Eco-quartier Jonction (court terme 2018-2021, PR N°1156 A)

L'Eco-quartier Jonction se compose de trois bâtiments de logements. Le projet d'équipement public viendra compléter ces infrastructures. Il comportera une crèche, une salle de gymnastique, des locaux pour les activités parascolaires et une salle pluridisciplinaire. Le crédit de réalisation a été accepté et les travaux devraient débuter au printemps 2018.

Ancien Manège (moyen terme 2022-2025)

Aménagement de différents locaux (Maison de quartier, ludothèque, espace accueil enfants) et d'un restaurant scolaire. Ce restaurant sera destiné aux élèves de l'école de Saint-Antoine.

[La petite enfance : projets d'ici 2030](#)

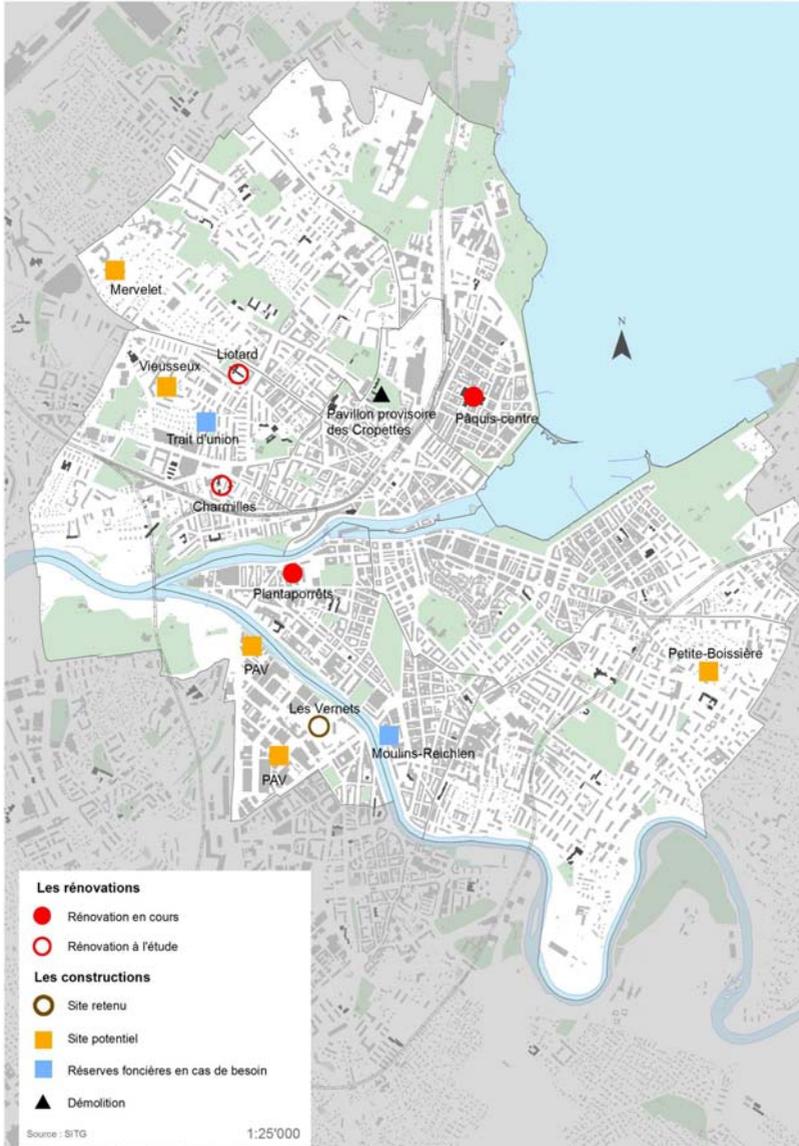
A l'horizon 2030, six nouvelles structures d'accueil de la petite enfance sont planifiées, totalisant 530 nouvelles places : réaffectation de l'Ancien Manège, projet Eco-quartier Jonction, projet Frontenex 54, projet de la Paroisse Protestante des Eaux-Vives, projet de la Gare de Eaux-Vives et projet PAV (PLQ Les Vernets).

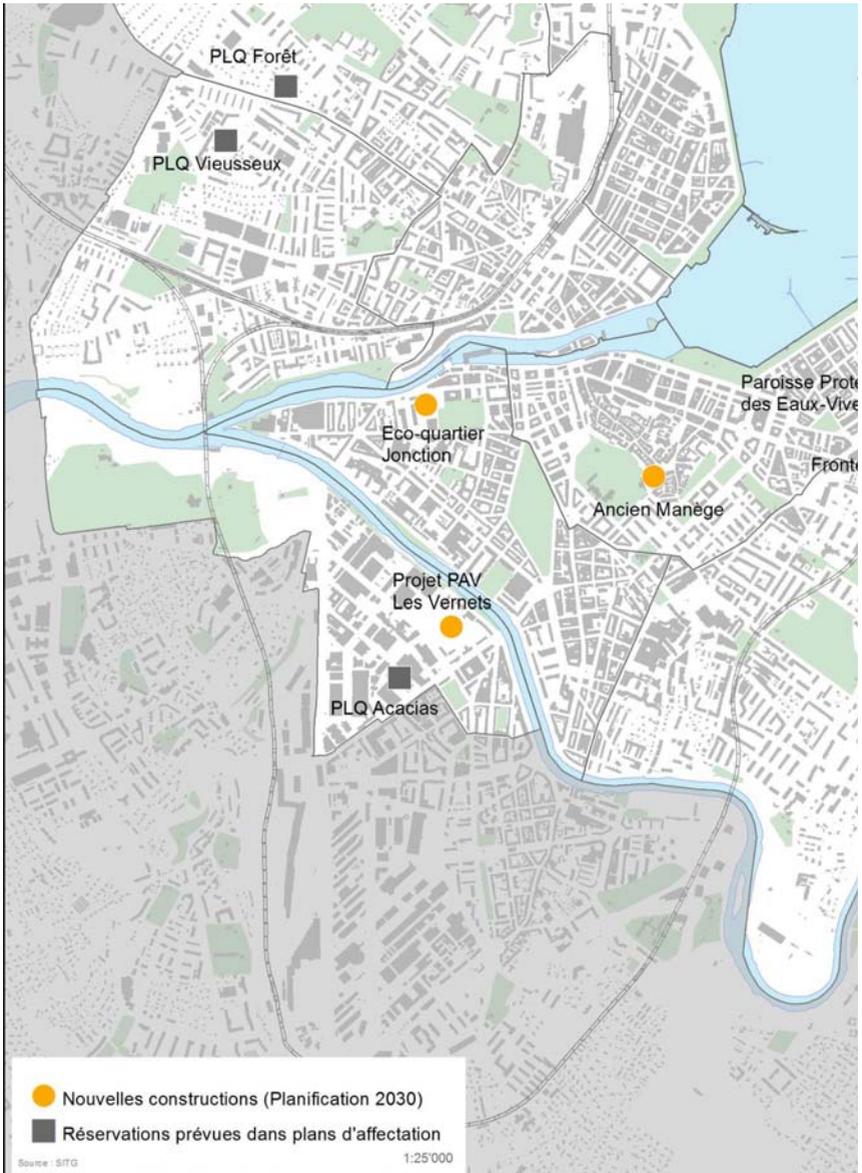
Selon l'évolution des besoins liés à la petite enfance, trois autres périmètres sont d'ores et déjà réservés dans les PLQ Forêt, Vieusseux et Acacias.

A16

Ecoles et petite enfance

Les écoles primaires







REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire
Le Conseiller d'Etat

DALE
Case postale 3880
1211 Genève 3

N^oréf. : AH/DT/cl - Aigle n° - 509571-2018
Dossier traité par : Fabio Dubs - 022 546 73 74
Viref. : BVM/jsc

DEPT DES CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENT			
Copie(s) remis(s) à	Présidence	X	
	Direction	X	
Reçu le	20 SEP. 2018	Archives	X
		Tripot. et dos. adm.	
Commentaires: <i>à SA par info et ordre 2</i> <i>donné</i> <i>Dr/27.9.18</i>			

Ville de Genève
Conseil administratif
Monsieur Rémy Pagani
Conseiller administratif
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève 3

Genève, le 17 septembre 2018

Concerne : Conformité des nouvelles fiches thématiques du Plan directeur communal de la Ville de Genève au Plan directeur cantonal 2030

Monsieur le Conseiller administratif,

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance des fiches relatives à de nouvelles thématiques (A8c-Stratégie de végétalisation, A15-Equipements sportifs et A16-Ecoles et petite enfance) qui compléteront le plan directeur communal (PDCom) de la Ville de Genève, approuvé par le Conseil d'Etat le 14 octobre 2009.

Après avoir examiné les documents, l'office de l'urbanisme (OU) a constaté que ces fiches additionnelles sont globalement conformes au PDCn 2030 mis à jour et répondent aux directives cantonales. Sur la base de ces documents et conformément à l'alinéa 7 de l'article 10 LaLAT, je vous transmets, par la présente, l'accord du département du territoire (DT) de soumettre ce dossier au Conseil municipal pour adoption par voie de résolution.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller administratif, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Antonio Hodgers